

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2317

20 septembre 2013

SOMMAIRE

Café Cannelle S.A.	111216	Virtua Projects S.A.	111172
Camene S.à r.l.	111214	Virtua Projects S.A.	111172
Cauvin Strategies S.A.	111214	VIS Finance SA	111174
Châteauban S.A.	111206	Vision Lux S.à r.l.	111174
Châteauban S.A.	111214	Voma S.à r.l.	111174
CIEP I S.à r.l.	111197	VPC Luxembourg	111175
CIPEF VI QGOG S.à r.l.	111206	W3HM S.A.	111178
CLdG S.A.	111206	Wallis Estate	111176
CLdN Terminaux S.A.	111197	Water Investments S.A.	111175
Coopérative des Patrons-Bouchers du Nord	111214	Way HoldCo S.à r.l.	111175
e-Planet S.A.	111176	Wayss & Freytag Ingenieurbau AG Nieder- lassung Luxemburg	111176
iCON Master Holdings (GBP) S.à r.l. ...	111173	WEGE S.A.	111177
M. Croisé et Fils S.A.	111179	WH Selfinvest	111177
New Bond Properties (Luxembourg) S.à r.l.	111216	Willem S.A.	111176
Parma Investments S.A.	111197	W.M.A., World Management Assistance Sàrl	111175
PHM Subco 19 S.A.	111180	Wodalux S.A.	111177
PHM Subco 19 S.à r.l.	111180	World Bright Films WBF S.A.	111176
TKMB-Participations S.A.	111170	WPP Luxembourg Gamma Three S.à r.l.	111174
TMRE Luxembourg 2006 S.à r.l.	111170	WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l. ...	111175
Tower 6 Bis S. à r. l.	111170	WPP Union Square S.à r.l.	111177
Tuvalu International S.A.	111170	WPP Union Square S.à r.l.	111177
Unicity EPF III Mezzanine S.à r.l.	111171	WS Fashion International S.A.	111178
Unicity XI Edinburgh S.à r.l.	111171	X-Change Concept S.A.	111172
Unicity XII Brighton S.à r.l.	111172	Yaborandi SPF S.A.	111179
Unicity XIII Liverpool S.à r.l.	111171	Yellowstone Holdings S.à.r.l.	111178
Unicity XIII Nottingham S.à r.l.	111171	Yileste S.à.r.l.	111179
Uni-Global	111171	Young LuxCo S.à r.l.	111178
Verda	111173	Yukio S.A.	111178
VGD Corporate Finance CEE	111173	Zconsult	111179
Victor Finance S.A.	111173	Zealous S.à r.l.	111179
Vimo & Partner S.A.	111174		

TKMB-Participations S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8720 Rippweiler, 14, Haaptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 83.363.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement en date du 23 juillet 2013

4. Résolution

L'assemblée décide de confirmer le mandat du commissaire aux comptes, la Fiduciaire Socofisc s.a. 77, route de Trèves à L-6793 Grevenmacher jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Pour extrait conforme

Le président de l'assemblée générale ordinaire

Référence de publication: 2013107440/13.

(130129775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

TMRE Luxembourg 2006 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 119.506.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013107442/10.

(130129870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Tower 6 Bis S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.500.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 145.339.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue le 26 juin 2013 au siège social de la société

Personne chargée du contrôle des comptes:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107446/16.

(130129851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Tuvalu International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 155.642.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.07.2013.

Pour: TUVALU INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013107454/15.

(130129765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Unicity EPF III Mezzanine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 167.706.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 10 juillet 2013

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé de nommer Mme Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 10 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unicity EPF III Mezzanine Sàrl
Jabir chakib
Manager

Référence de publication: 2013107456/15.

(130129627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Unicity XI Edinburgh S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 171.901.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 10 juillet 2013

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé de nommer Mme Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 10 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unicity XI Edinburgh Sàrl
Jabir chakib
Manager

Référence de publication: 2013107459/15.

(130129626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Uni-Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 38.908.

—
Les statuts coordonnés au 25/07/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 29/07/2013.

Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2013107465/12.

(130130168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

**Unicity XIII Liverpool S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Unicity XIII Nottingham S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 175.784.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juillet 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013107461/12.

(130129425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Unicity XII Brighton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.401.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 10 juillet 2013

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé de nommer Mme Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 10 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unicity XII Brighton Sarl

Jabir chakib

Manager

Référence de publication: 2013107460/15.

(130129625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Virtua Projects S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 129.169.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013107485/12.

(130130055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Virtua Projects S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 129.169.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013107484/12.

(130130054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

X-Change Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.768.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2013.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 avril 2013 que:

Le mandat du commissaire aux comptes de la société DMS et Associés S.à r.l., 43 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/07/2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013107515/15.

(130129742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Verda, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 8, Zone Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 108.743.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013107477/13.

(130129430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

VGD Corporate Finance CEE, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 92.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013107478/11.

(130130171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Victor Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

VICTOR FINANCE S.A.

Référence de publication: 2013107479/11.

(130129872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

iCON Master Holdings (GBP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 123.477,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 151.713.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 2 avril 2013:

- Est nommé gérant de la société pour une période indéterminée Mons. Erik van Os, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mme. Anja Wunsch, avec effet au 2 avril 2013.

- Le mandat de Mr. Daniel Bley, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mr. Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 2 avril 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013107548/19.

(130130668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Vimo & Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 32, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.973.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013107483/11.

(130129776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

VIS Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 166.336.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013107486/10.

(130129395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Vision Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3631 Kayl, 13, rue de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 170.234.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2013107487/11.

(130129718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Voma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4910 Hautcharage, 36, rue de Bascharage.

R.C.S. Luxembourg B 141.397.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013107488/10.

(130130208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

WPP Luxembourg Gamma Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.492.

Les comptes annuels au 30.11.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.07.2013.

Thierry Lenders

Manager

Référence de publication: 2013107508/12.

(130130132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

VPC Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4A, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 172.513.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107489/10.

(130130253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

W.M.A., World Management Assistance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 65.434.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013107490/10.

(130130012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Water Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 139.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013107491/11.

(130129864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Way HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.484,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.848.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Way HoldCo S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013107492/11.

(130129374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.208.

Les comptes annuels au 30.11.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.07.2013.

Thierry Lenders
Manager

Référence de publication: 2013107509/12.

(130129805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Wayss & Freytag Ingenieurbau AG Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 108.514.

Les comptes annuels de l'entité juridique étrangère Wayss & Freytag Ingenieurbau AG, Frankfurt am Main au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013107493/11.

(130129603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Willem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.526.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013107495/10.

(130129394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

World Bright Films WBF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 73.050.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013107497/10.

(130130353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Wallis Estate, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 160.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013107498/10.

(130130101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

e-Planet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 76.144.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2013107547/13.

(130131226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

WEGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 48.447.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weber-Köhler, Kornelia.

Référence de publication: 2013107503/10.

(130130493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

WH Selfinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013107504/10.

(130129662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Wodalux S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-5429 Hettermillen, 6, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 121.760.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013107506/10.

(130129391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

WPP Union Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.911.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.07.2013.

Anne Ehrismann

Manager

Référence de publication: 2013107510/12.

(130129698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

WPP Union Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.911.

Les comptes annuels au 30.11.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.07.2013.

Anne Ehrismann

Manager

Référence de publication: 2013107511/12.

(130130500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

WS Fashion International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 41.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WS FASHION INTERNATIONAL S.A.

Giampaolo Henauer / Serge Krancenblum

Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2013107513/12.

(130130328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

W3HM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 76.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013107514/10.

(130130144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Yellowstone Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107516/10.

(130130270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Yukio S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.240.

Aux Associés de la Société

Je suis au regret de vous annoncer ma démission de ma fonction d'Administrateur de votre société avec effet immédiat et vous prie de bien vouloir l'accepter.

Turin, le 12/7/2013.

Monsieur Roberto Turolla.

Référence de publication: 2013107520/11.

(130129527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Young LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 158.268.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Young LuxCo S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013107517/11.

(130129367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Yaborandi SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.627.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YABORANDI SPF S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013107518/12.

(130129788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Yileste S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1670 Senningerberg, 63, Gromscheid.

R.C.S. Luxembourg B 155.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, Rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2013107519/10.

(130130294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Zconsult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3564 Dudelange, 61, rue Schortgen.

R.C.S. Luxembourg B 153.062.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013107522/9.

(130130221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Zealous S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 159.359.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013107523/9.

(130129855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

M. Croisé et Fils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 11, rue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 142.449.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 5 juin 2013 à Diekirch

Le mandat de Monsieur Théo JACOBY, administrateur-délégué, né le 28/05/1948 à Luxembourg et demeurant à L-9232 Diekirch, rue du Floss 30, étant arrivé à échéance, l'assemblée décide de le renouveler jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Michèle JACOBY-CROISE / Théo JACOBY / Ted JACOBY René STEICHEN
Présidente / Secrétaire / Scrutateurs

Référence de publication: 2013109224/14.

(130132363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

**PHM Subco 19 S.A., Société Anonyme,
(anc. PHM Subco 19 S.à r.l.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 171.757.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of July.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PHM Holdco 19 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B171719 (the Sole Shareholder),

duly and validly represented for the purpose hereof by Audrey Cubizolles, lawyer, professionally residing at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder is the sole shareholder of PHM Subco 19 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of sixteen thousand three hundred and two euros (EUR 16,302), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B171757 (the Company).

The Company has been incorporated on 25 September 2012 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg published in the Luxembourg, official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) on 26 October 2012 number 2630.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds, as at the date of the present notarial deed, all of the outstanding shares of the Company, representing the entire share capital of the latter, which is set at sixteen thousand three hundred and two euros (EUR 16,302), and is represented by one million six hundred thirty thousand and two hundred (1,630,200) shares having a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01) each.

II. that the purpose of the resolutions is for the Sole Shareholder to resolve on the following:

(1) waiver of the convening notice;

(2) replacement of the one million six hundred thirty thousand and two hundred (1,630,200) outstanding shares having a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01) each, by three million and one hundred thousand (3,100,000) shares of the Company without nominal value;

(3) transformation of the corporate form of the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a public limited liability company (société anonyme);

(4) change of the corporate name of the Company from "PHM Subco 19 S.à r.l." to "PHM Subco 19 S.A.";

(5) conversion of the three million and one hundred thousand (3,100,000) shares of the Company which have been issued in the form of shares of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into shares of a public limited liability company (société anonyme);

(6) increase of the share capital of the Company by a total amount of fourteen thousand six hundred and ninety-eight euros (EUR 14,698) in order to bring it from its current amount sixteen thousand three hundred and two euros (EUR 16,302) up to a new amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000), by setting the nominal and accounting par value of the three million and one hundred thousand (3,100,000) outstanding shares of the Company to a value of one cent of euro (EUR 0.01) each, and allocation to the credit of a special distributable reserve account of the Company which shall be used only for the purpose of compensating the losses of the Company as at 25 July 2013, of an aggregate amount of forty-six thousand twenty-nine euros and fourteen cents (EUR 46,029.14);

(7) full restatement of the articles of association of the Company;

(8) acknowledgement of the respective resignations of:

(i) Mr Vincent Goy, born on 16 June 1955 in Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, having his professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, effective as of 25 July 2013, as manager and member of the Board of the Company;

(ii) Mr Raphaël Poncelet, born on 23 December 1976 in Libramont, Belgium, having his professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, effective as of 25 July 2013, as manager and member of the Board of the Company; and

(iii) Mr Pavel Nazariyan, born on 30 July 1972 in Kuldiga, Russia, having his professional address at 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, effective as of 25 July 2013, as manager and member of the Board of the Company;

and discharge;

(9) appointment of:

(i) Mr Vincent Goy, born on 16 June 1955 in Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, having his professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(ii) Mr Raphaël Poncelet, born on 23 December 1976 in Libramont, Belgium, having his professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(iii) Mr Pavel Nazariyan, born on 30 July 1972 in Kuldiga, Russia, having his professional address at 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg;

as new directors and member of the board of the Company, effective as of 25 July 2013 until the date of the annual general meeting of shareholders of the Company which shall be held in 2019;

(10) appointment of PRO FIDUCIAIRE Auditing & Accounting S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 176448, as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company, effective as of 25 July 2013 until the date of the annual general meeting of shareholders of the Company which shall be held in 2019; and

(11) amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority granted to any director of the Company or any employee of Signes S.à r.l. to individually, with full power of substitution, proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company, the registration of the changes required by the matters set out above, and to see to any formalities in connection therewith, as the case may be.

III. After due consideration of the above, the Sole Shareholder resolves to adopt the following resolutions:

First resolution

All the share capital of the Company being present or duly and validly represented for the purpose of the adoption of the present resolutions, the Sole Shareholder expressly waives any convening notice requirements which may be contained in the Company's articles of association (the Articles) or in the Luxembourg law dated 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the Companies Act).

The Sole Shareholder further declares that it has full knowledge of the purpose of these resolutions and that it has been duly provided in advance with a draft copy of the same.

Second resolution

The Sole Shareholder expressly resolves to replace the one million six hundred thirty thousand and two hundred (1,630,200) outstanding shares of the Company, having a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01) each, by three million and one hundred thousand (3,100,000) shares of the Company without nominal value, in accordance with provisions of article 182 of the Companies Act (the Share Replacement).

The Sole Shareholder therefore resolves to issue and hereby issues one million four hundred sixty-nine and eight hundred (1,469,800) new shares of the Company without nominal value, for the purpose of the Share Replacement, which shall entirely be subscribed for by the Sole Shareholder, duly and validly represented for the purpose hereof by the proxy-holder, as stated above, and which shall not result in the share capital of the Company being increased.

As a consequence of this resolution having been passed, the share capital of the Company which amounts to the aggregate figure of sixteen thousand three hundred and two euros (EUR 16,302) is now represented by three million and one hundred thousand (3,100,000) shares of the Company, without nominal value.

Third resolution

The Sole Shareholder expressly resolves to transform the corporate form of the Company from a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) (the Transformation).

In full compliance with the Company Act, the Transformation is based on an independent auditor's report from PRO FIDUCIAIRE Auditing & Accounting S.à r.l. dated 24 July 2013, which has been established in accordance with articles 26-1 and 31-1 of the Companies Act (the Report).

The conclusion of the Report is as follows: "Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the shares of the Company is not in relation with the amount of at least the number and the nominal value of the corresponding shares to be issued. "

A copy of said Report, signed by the proxy-holder of the Sole Shareholder and the notary, shall remain attached to the present notarial deed in order to be filed alongside with the registration authorities.

Fourth resolution

Further to the completion of the Transformation, as resolved under resolution 2 above, the Sole Shareholder expressly resolves to change the corporate name of the Company from its current name "PHM Subco 19 S.à r.l." to its new name "PHM Subco 19 S.A."

Fifth resolution

The Sole Shareholder expressly resolves to convert the existing one million six hundred three thousand and two hundred (1,603,200) shares of the Company, without nominal value, representing together the entire share capital of the Company, which have been issued in the form of shares of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into three million and one hundred thousand (3,100,000) shares of a public limited liability company (société anonyme), without nominal value, representing together the entire share capital of the Company.

As a consequence of the above, the Sole Shareholder acknowledges being the holder of three million and one hundred thousand (3,100,000) shares of the Company, without nominal value, representing together the entire share capital of the Company, existing under the form of shares of a public limited liability company (société anonyme).

Sixth resolution

The Sole Shareholder expressly resolves to increase the share capital of the Company by a total amount of fourteen thousand six hundred and ninety-eight euros (EUR 14,698) in order to bring it from its current amount of sixteen thousand three hundred and two euros (EUR 16,302) up to a new amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) without proceeding with the creation nor the issuance of any new shares of the Company, but by setting the nominal and accounting par value of each of the three million one hundred thousand (3,100,000) issued and outstanding shares of the Company at one cent of euro (EUR 0.01).

The Sole Shareholder expressly acknowledges that the share capital of the Company which amounts to thirty one thousand euros (EUR 31,000) is now represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares of the Company, with a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01) each.

The Sole Shareholder expressly resolves to allocate to the credit of a special distributable reserve account of the Company, which shall be used only for the purpose of compensating the losses of the Company as at 25 July 2013, an aggregate amount of forty-six thousand twenty-nine euros and fourteen cents (EUR 46,029.14).

Subscription - Payment

In accordance with provisions of article 31 (1) 2) of the Companies Act, the Sole Shareholder expressly acknowledges that an aggregate amount of sixteen thousand three hundred and two euros (EUR 16,302) has been paid in cash by the Sole Shareholder to the Company, and have been allocated to the share capital account of the same, so that the share capital of the Company which now amounts to the aggregate figure of thirty one thousand euros (EUR 31,000), represented by three million and one hundred thousand (3,100,000) shares of the Company with a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01) each, has been fully paid up and has been entirely subscribed by the Sole Shareholder.

Seventh resolution

As a consequence of the adoption of resolutions 2 through to 6 above, the Sole Shareholder expressly resolves to proceed with a full restatement of the Articles, which shall read from now on, in their English version, as follows:

Art. 1. Form, Name and Number of shareholders.

1.1 Form and name

There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of PHM Subco 19 S.A. (the Company).

1.2 Number of shareholders

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company shall not be dissolved upon the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Where the Company has only one shareholder, any reference to the shareholders in the articles of association of the Company (the Articles) shall be a reference to the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 Place and transfer of the registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within such municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board). The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting).

2.2 Branches, offices, administrative centres and agencies

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

Art. 3. Duration.

3.1 Limited duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

3.2 Dissolution

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner provided for in Article 10 with respect to the amendments of the Articles.

Art. 4. Purpose.

4.1 The corporate object of the Company is the acquisition, holding or disposal of participations, rights or interests, or the making of investments in any company or enterprise in any form whatsoever in any jurisdiction and by any means, whether directly or indirectly, as well as the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner indebtedness and any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may invest directly or indirectly in the acquisition and management of a portfolio of assets directly or indirectly related to the renewables sector.

4.2 The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

4.3 The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.4 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate object shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

4.5 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate object.

4.6 The Company may carry out any commercial, financial, industrial, personal and real estate operations which are directly or indirectly connected with its corporate object or which may favour its development.

Art. 5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The share capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares having a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01), which are fully paid-up.

5.2 Share capital increase and share capital reduction

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as provided for in Article 10.

Art. 6. Shares.

6.1 Form of the shares

The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives).

6.2 Share register and share certificates

A share register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the nominal value or accounting par value paid in on each such share, the issuance of shares, the transfer of shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

6.3 Ownership and co-ownership of shares

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

6.4 Share redemptions

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. A transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder. Decisions made by the Sole Shareholder are documented in the form of minutes or written resolutions, as the case may be.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Art. 9. Annual General Meeting of the shareholders - Other meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting, on the first Wednesday in June of each year at noon (12.00). If such a day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if the Board decides that exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 10. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and vote.

10.1 Right and obligation to convene a General Meeting

The Board, as well as the statutory auditors, if any, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one-tenth of the subscribed capital may request that the entry of one or more items be added to the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

10.2 Procedure to convene a General Meeting

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of 8 (eight) days, and 8 (eight) days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent 8 (eight) days before the meeting to the registered shareholders. Evidence that this formality has been complied with is not required.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letter only.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting set by the Board or by the statutory auditors, as the case may be, the General Meeting may be held without prior notice. In addition, if all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened by the Board or by the statutory auditors, as the case may be.

10.3 Voting rights attached to the shares

Each share entitles its holder to one vote.

10.4 Quorum, majority requirements and reconvened General Meeting for lack of quorum

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented, no quorum of presence being required.

However, resolutions to amend the Articles may only be passed in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented (the Presence Quorum) and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which pertain to the purpose or the form of the Company. If the Presence Quorum is not reached, a second General Meeting may be convened, in the manner set out in the Articles, by means of notices published twice, with an interval of at least 15 (fifteen) days and 15 (fifteen) days before the General Meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda

and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be passed, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting.

In calculating the majority with respect to any resolution of a General Meeting, votes relating to shares in which the shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous vote of the shareholders and bondholders.

10.5 Participation by proxy

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

10.6 Bureau

The shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer together form the bureau of the General Meeting.

10.7 Minutes and certified copies

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, where decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board.

Art. 11. Management.

11.1 Minimum number of directors and term of directorship

The Company shall be managed by three directors. The members of the Board shall be elected for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment.

11.2 Permanent representative

Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as a member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Companies Act).

11.3 Appointment, removal and co-optation

The directors shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the remuneration of the directors and their term of office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors may elect a director, by a majority vote, to fill such vacancy until the following General Meeting.

Art. 12. Meetings of the Board.

12.1 Chairman

The Board shall appoint a chairman (the Chairman) from among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will chair all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

12.2 Procedure to convene a board meeting

The Board shall meet upon call by the Chairman at the place indicated in the meeting notice.

Written notice of each meeting of the Board shall be given to all the directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

12.3 Proceedings

(a) Quorum and majority requirements

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least a majority of the members of the Board are present or duly and validly represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non-participation are not taken into account in calculating the majority.

(b) Participation by proxy

A director may represent more than one director by proxy, under the condition however that at least two directors are present at the meeting. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

(c) Casting vote of Chairman

In the case of a tied vote, the Chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, shall have a casting vote.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board.

13.1 Signature of board minutes

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, or by any two (2) directors.

13.2 Signature of copies or extracts of board minutes

Copies or extracts of minutes or resolutions in writing from the Board which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or by any two (2) directors.

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board.

Art. 15. Delegation of powers.

15.1 Daily management

The Board may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a shareholder or not, or who may be a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

15.2 Permanent representative of the Company

The Board may appoint a person, who may be a shareholder or not, and who may be a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as a member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as a member of the board of directors of any such entity.

15.3 Delegation to perform specific functions

The Board is also authorised to appoint a person, either a director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures.

16.1 Signatory powers of directors

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signatures of any director, or as set out in the particular board resolution authorising a particular act.

16.2 Signatory powers in respect of the daily management

In respect of the daily management, the Company will be bound by the sole signature of any person appointed to that effect in accordance with Article 15.1.

16.3 Grant of specific powers of attorney

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

Art. 17. Statutory auditor(s) (commissaire aux comptes) - Independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or Cabinet de révision agréé).

17.1 Statutory auditor (commissaire aux comptes)

The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be appointed for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting, which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

17.2 Independent auditor (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé)

However, no statutory auditor(s) shall be appointed if, instead of appointing statutory auditor(s), one or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé) are appointed by the General Meeting to

perform the statutory audit of the annual accounts in accordance with applicable Luxembourg law. The independent auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with the terms of a service agreement to be entered into from time to time by the Company and the independent auditor(s).

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 November and shall end on 31 October of each year.

Art. 19. Annual accounts.

19.1 Responsibility of the Board or the Sole Director

The Board shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual General Meeting.

19.2 Submission of the annual accounts to the statutory auditor(s)

At the latest 1 (one) month prior to the annual General Meeting, the Board will submit the annual accounts together with the report of the Board (if any) and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) of the Company (if any), who will thereupon draw up its (their) report(s).

19.3 Availability of documents at the registered office

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report(s) of the Board (if any) and of the statutory auditor(s) or the independent auditor(s), as the case may be, and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company, where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 20. Allocation to the legal reserve. From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent) of the share capital of the Company.

Art. 21. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as set out in Article 10. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.

Eighth resolution

The Sole Shareholder expressly acknowledges the respective resignations of:

(i) Mr Vincent Goy, born on 16 June 1955 in Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, having his professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, effective as of 25 July 2013, as manager and member of the Board of the Company;

(ii) Mr Raphael Poncelet, born on 23 December 1976 in Libramont, Belgium, having his professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, effective as of 25 July 2013, as manager and member of the Board of the Company; and

(iii) Mr Pavel Nazariyan, born on 30 July 1972 in Kuldiga, Russia, having his professional address at 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, effective as of 25 July 2013, as manager and member of the Board of the Company;

The Sole Shareholder further resolves to give full discharge to the resigning managers for the performance of their respective duties as managers and member of the board of managers of the Company, from the date of its appointment until the date of their resignation.

Ninth resolution

The Sole Shareholder expressly resolves to appoint:

(i) Mr Vincent Goy, born on 16 June 1955 in Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, having his professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(i) Mr Raphael Poncelet, born on 23 December 1976 in Libramont, Belgium, having his professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(ii) Mr Pavel Nazariyan, born on 30 July 1972 in Kuldiga, Russia, having his professional address at 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg;

as new directors and members of the board of directors of the Company, effective as of 25 July 2013 until the date of the annual general meeting of shareholders of the Company which shall be held in the year 2019.

Tenth resolution

The Sole Shareholder expressly resolves to appoint PRO FIDUCIAIRE Auditing & Accounting S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 176448, as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company, effective as of 25 July 2013 until the date of the annual general meeting of shareholders of the Company which shall be held in 2019.

Twelfth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any director of the Company or any employee of Signes S.à r.l. to, each one of them acting individually, with full power of substitution, acting under their sole signature, to proceed in the name and on behalf of the Company, with the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the resolutions above.

The Sole Shareholder further resolves to grant power and authority to any employee of Signes S.à r.l. to see to any formalities in connection with the issuance of the new shares of the Company to the Sole Shareholder with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) and the relevant publication in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) and more generally, to accomplish any and all formalities which may be required, necessary or simply useful in connection with and for the purpose of the implementation of the above resolutions.

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

This document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille deux mille treize, le vingt-cinquième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire, résident à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

PHM Holdco 19 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B171719 (l'Associé Unique), dûment et valablement représentée à l'effet des présentes par Audrey Cubizolles, avocat, ayant sa résidence professionnelle au 33, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé Unique est l'associé unique de PHM Subco 19 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de seize mille trois cent deux euros (EUR 16.302) et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B169461 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte en date du 25 septembre 2012 de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 26 octobre 2012 numéro 2630.

L'Associé Unique, représenté selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient, à la date du présent acte notarié, la totalité des parts sociales émises de la Société, représentant l'intégralité du capital social de cette dernière qui est fixé à seize mille trois cent deux euros (EUR 16.302) et représenté par un million six-cent trente mille deux cent (1.630.200) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

II. l'objet des résolutions est l'adoption par l'Associé Unique des points suivants:

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) remplacement des un million six-cent trente mille deux cent (1.630.200) parts sociales en circulation de la Société ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01), par trois millions et cent mille (3.100.000) parts sociales de la Société sans valeur nominale;

(3) transformation de la forme sociale de la Société d'une société à responsabilité limitée en société anonyme;

(4) modification de la dénomination sociale de la Société de "PHM Subco 19 S.à r.l." en " PHM Subco 19 S.A.";

(5) conversion des trois millions et cent mille (3.100.000) parts sociales de la Société ayant été émises sous la forme de parts sociales d'une société à responsabilité limitée en actions d'une société anonyme;

(6) augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatorze mille six-cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 14.698) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de seize mille trois cent deux euros (EUR 16.302) à un nouveau montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) par la fixation de la valeur nominale et comptable des trois millions et cent mille (3.100.000) actions en circulation de la Société à hauteur d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune et attribution au crédit d'un compte de réserve distribuable spécial de la Société destiné à être utilisée uniquement dans le but de compenser les pertes de la Société établies au 25 juillet 2013 d'un montant total de quarante-six mille vingt-neuf euros et quatorze centimes (EUR 46.029,14);

(7) refonte des statuts de la Société dans leur intégralité;

(8) acceptation des démissions respectives de:

(i) M. Vincent Goy, né le 16 juin 1955 à Dudelange, Grand Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duché of Luxembourg, avec effet au 25 juillet 2013, comme gérant de la Société et membre du conseil de gérance;

(ii) M. Raphaël Poncelet, né le 23 décembre 1976 à Libramont, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duché of Luxembourg, avec effet au 25 juillet 2013, comme gérant de la Société et membre du conseil de gérance; et

(iii) M. Pavel Nazariyan, né le 30 juillet 1972 à Kuldiga, Russie, ayant son adresse professionnelle au 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg Grand Duché of Luxembourg, avec effet au 25 juillet 2013, comme gérant de la Société et membre du conseil de gérance;

et décharge;

(9) nomination de:

(i) M. Vincent Goy, né le 16 juin 1955 à Dudelange, Grand Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duché of Luxembourg, avec effet au 25 juillet 2013;

(ii) M. Raphaël Poncelet, né le 23 décembre 1976 à Libramont, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duché of Luxembourg, avec effet au 25 juillet 2013; et

(iii) M. Pavel Nazariyan, né le 30 juillet 1972 in Kuldiga, Russie, ayant son adresse professionnelle au 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg Grand Duché of Luxembourg, avec effet au 25 juillet 2013;

en tant que directeurs et membres du conseil d'administration de la Société, en date effective du 25 juillet 2013, jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2019;

(10) nomination de PRO FIDUCIAIRE Auditing & Accounting S.à r.l., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 176448, comme commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 25 juillet 2013 jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2019; et

(11) modification du registre des actionnaires de la Société à l'effet de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout administrateur de la Société ou tout employé de Signes S.à r.l. de procéder au nom et pour le compte de la Société, individuellement et avec tout pouvoir de substitution, à l'inscription des modifications requises par les points ci-dessus et d'accomplir toutes formalités y relatives, le cas échéant.

III. Après avoir dûment considéré ce qui précède, l'Associé Unique décide d'adopter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou dûment et valablement représentée aux fins d'adoption des présentes résolutions, l'Associé Unique renonce expressément à toutes formalités de convocation qui pourraient être contenues dans les statuts de la Société (les Statuts) ou dans la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

L'Associé Unique déclare également avoir parfaite connaissance de l'objet des présentes résolutions et avoir reçu préalablement une copie du projet desdites résolutions.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide expressément de remplacer les un million six-cent trente mille deux cent (1.630.200) parts sociales en circulation de la Société ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, par trois millions cent mille (3.100.000) parts sociales de la Société sans valeur nominale, conformément aux dispositions de l'article 182 de la Loi sur les Sociétés (le Remplacement des Parts Sociales).

L'Associé Unique décide en conséquence d'émettre et émet par le présent un million quatre cent soixante-neuf mille huit cent (1.469.800) nouvelles parts sociales de la Société sans valeur nominale aux fins du Remplacement de Parts Sociales, qui seront entièrement souscrites par l'Associé Unique, dûment et valablement représenté à l'effet des présentes par son mandataire, tel que précédemment décrit, et qui n'auront pas pour effet d'augmenter le capital social de la Société.

En conséquence de l'adoption de la présente résolution, le capital social de la Société dont le montant total s'élève à seize mille trois cent deux euros (EUR 16.302) est désormais représenté par trois millions cent mille (3.100.000) parts sociales de la Société, sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide expressément de transformer la forme sociale de la Société d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise en une société anonyme luxembourgeoise (la Transformation).

En accord avec la Loi de 1915, la Transformation est réalisée sur la base d'un rapport du réviseur d'entreprises agréé établi par PRO FIDUCIAIRE Auditing & Accounting S.à r.l. en date du 24 juillet 2013 conformément aux articles 26-1 et 31-1 de la Loi sur les Sociétés (le Rapport).

La conclusion du Rapport est la suivante: «Sur la base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale des parts sociales de la Société ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Une copie dudit Rapport, signé par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire, demeurera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence de la réalisation de la Transformation telle que décidée en vertu de la résolution 2 ci-dessus, l'Associé Unique décide expressément de changer la dénomination sociale de la Société étant actuellement "PHM Subco 19 S.à r.l." au profit de sa nouvelle dénomination sociale " PHM Subco 19 S.A."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide expressément de convertir les trois millions cent mille (3.100.000) parts sociales existantes de la Société, sans valeur nominale, représentant ensemble l'intégralité du capital social de la Société, qui ont été émises sous la forme de parts sociale d'une société à responsabilité limitée en trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une société anonyme, sans valeur nominale, représentant ensemble l'intégralité du capital social de la Société.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique constate être le détenteur de trois millions cent mille (3.100.000) actions de la Société, sans valeur nominale, représentant ensemble l'intégralité du capital social de la Société, existant sous la forme d'actions d'une société anonyme.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide expressément d'augmenter le capital social de la Société par un montant total de quatorze mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 14.698) à l'effet de le porter de son montant actuel de seize mille trois cent deux euros (EUR 16.302) à un nouveau montant de trente et un mille euros (EUR 31.000), sans procéder à la création ni à l'émission de nouvelles actions de la Société, mais par la fixation de la valeur nominale et de la valeur comptable de chacune des trois millions cent mille (3.100.000) actions émises et en circulation de la Société à hauteur d'un centime d'euro (EUR 0.01).

L'Associé Unique prend acte expressément du fait que le capital social de la Société d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est désormais représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions de la Société, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

L'Associé Unique décide expressément d'attribuer au crédit d'un compte de réserve distribuable spécial de la Société destiné à être utilisée uniquement dans le but de compenser les pertes de la Société établies au 25 juillet 2013 d'un montant total de quarante-six mille vingt-neuf euros et quatorze centimes (EUR 46.029,14).

Souscription - Libération

Conformément aux dispositions de l'article 31 (1) 2) de la Loi de 1915, l'Associé Unique constate expressément qu'un montant total de seize mille trois cent deux euros (EUR 16.302) a été payé en liquide par l'Associé Unique de la Société, et a été alloué au compte de capital social de celle-ci, de sorte à ce que le capital social de la Société, d'un montant total de trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions de la Société d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, a été entièrement libéré et entièrement souscrit par l'Associé Unique.

Septième résolution

Suite à l'adoption des résolutions 2 à 6 ci-dessus, l'Associé Unique décide expressément de procéder à une refonte complète des Statuts, qui auront désormais, dans leur version française, la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination et Nombre d'actionnaires.

1.1 Forme et dénomination

Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "PHM Subco 19 S.A." (la Société).

1.2 Nombre d'actionnaires

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l'Actionnaire Unique.

Lorsque la Société n'a qu'un seul actionnaire, toute référence aux actionnaires dans les statuts de la Société (les Statuts) est une référence à l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social.

2.1 Lieu et transfert du siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans cette commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration). Le siège social peut également être transféré dans cette commune par simple décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale).

2.2 Succursales, bureaux, centres administratifs et agences

Le Conseil d'Administration a par ailleurs le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée de la société.

3.1 Durée limitée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Dissolution

La Société peut être dissoute, à tout moment, en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 10.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention ou la cession de participations, de droits ou intérêts, ou la réalisation d'investissements dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit et dans toute juridiction, directement ou indirectement, ainsi que la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière de la dette et tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra investir directement ou indirectement dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de biens directement ou indirectement liés au secteur des énergies renouvelables.

4.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut contracter tout type de contrat de prêt et procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations, débentures, certificats d'actions, actions, parts bénéficiaires, warrants et d'autres titres représentatifs de dette ou de capital, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émission. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts, émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

4.3 La Société peut contracter, signer, transmettre et réaliser tout swap, contrats à terme futures), contrats à livrer (forwards), instruments dérivés, options, rachat, prêt de titres ou transactions similaires. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris mais sans y être limité, des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social doit inclure toute transaction ou tout accord qui est conclu par la Société, à condition qu'elle/il ne soit pas incompatible avec les objets énumérés ci-dessus.

4.5 En général, la Société peut prendre toutes les mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération ou transaction qu'elle estime nécessaires ou utiles à la réalisation et au développement de son objet social.

4.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, personnelles et immobilières qui sont directement ou indirectement liées à son objet social ou qui pourraient en favoriser sa réalisation.

Art. 5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social est fixé à un montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, entièrement libérées.

5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 10.

Art. 6. Actions.

6.1 Forme des actions

Les actions de la Société sont nominatives.

6.2 Registre des actionnaires et certificats constatant les inscriptions dans le registre

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des actions, les émissions d'actions, les cessions d'actions et les dates desdites émissions et cessions d'actions. La propriété des actions est établie par l'inscription dans le registre.

6.3 Propriété et co-propriété des actions

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Au cas où une action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

6.4 Rachat d'actions

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites définies par la loi.

Art. 7. Cessions d'actions. La cession des actions peut se faire par une déclaration de cession écrite qui sera inscrite au registre des actionnaires de la Société, après avoir été datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, et conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis de manière satisfaisante pour la Société.

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul actionnaire, l'Actionnaire Unique a les mêmes pouvoirs que ceux conférés à l'Assemblée Générale. Dans ce cas, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique. Les décisions de l'Actionnaire Unique sont enregistrées dans des procès-verbaux ou prises par des résolutions écrites, le cas échéant.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres assemblées générales. L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de Juin de chaque année à midi (12.00) heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 10. Convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.

10.1 Droit et obligation de convoquer une Assemblée Générale

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si des actionnaires représentant un dixième du capital social l'exigent par écrit, en précisant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée à la Société au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

10.2 Procédure de convocation d'une Assemblée Générale

Pour chaque Assemblée Générale, les avis de convocation doivent contenir l'ordre du jour et doivent être publiés deux fois à 8 (huit) jours d'intervalle au moins, et 8 (huit) jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial ainsi que dans un journal luxembourgeois.

Les avis de convocation envoyés par lettres missives sont adressés 8 (huit) jours avant l'assemblée aux actionnaires en nom. L'accomplissement de cette formalité ne doit pas être justifié.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale tel que déterminé par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable.

En outre, si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et acceptent à l'unanimité de déterminer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable du Conseil d'Administration ou des commissaires aux comptes, le cas échéant.

10.3 Droits attachés aux actions

Chaque action confère une voix à son détenteur.

10.4 Conditions de quorum et de majorité, et nouvelle convocation d'une Assemblée Générale en cas de quorum non atteint

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, aucun quorum de présence n'étant requis.

Toutefois, les décisions visant à modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social (le Quorum de Présence) et dont l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si le Quorum de Présence n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces publiées deux fois, à 15 (quinze) jours d'intervalle au moins et 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La deuxième Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées à chacune des Assemblées Générales.

Pour le calcul de la majorité concernant toute résolution d'une Assemblée Générale, les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire s'est abstenu de voter, a voté blanc ou nul ou n'a pas pris part au vote, ne sont pas prises en compte.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime exprimé par un vote des actionnaires et des obligataires.

10.5 Participation par procuration

Chaque actionnaire peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

10.6 Bureau

Les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

10.7 Procès-verbaux et copies certifiées des réunions de l'Assemblée Générale

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le président du Conseil d'Administration.

Art. 11. Administration de la société.

11.1 Nombre d'administrateurs minimum et conditions du mandat d'administrateur

La Société sera gérée par trois administrateurs. Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour un mandat de 6 (six) ans au maximum et sont rééligibles.

11.2 Représentant permanent

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme membre du Conseil d'Administration de la Société, conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel que modifié (la Loi de 1915).

11.3 Nomination, révocation et cooptation

Les administrateurs sont élus par l'Assemblée. L'Assemblée Générale détermine également la rémunération des administrateurs et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué ad nutum et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou toute autre motif, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un nouvel administrateur afin de pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société.

Art. 12. Réunions du conseil d'administration.

12.1 Président

Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil

d'Administration élisent un président pro tempore qui préside ladite réunion, au moyen d'un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

12.2 Procédure de convocation d'une réunion du Conseil d'Administration

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil d'Administration peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil d'Administration. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

12.3 Procédure

(a) Conditions de quorum et de majorité

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si une majorité des membres du Conseil d'Administration sont présents ou dûment et valablement représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les administrateurs présents ou représentés. Si un administrateur s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non-participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

(b) Participation par procuration

Un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs en vertu d'une procuration, à condition toutefois que deux administrateurs au moins soient présents à la réunion. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des procurations à la réunion du Conseil d'Administration.

(c) Voix prépondérante du Président

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des voix pour et contre une résolution, la voix du Président ou du président pro tempore de la réunion, le cas échéant, est prépondérante.

Art. 13. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

13.1 Signature des procès-verbaux

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou le président pro tempore, le cas échéant, deux (2) administrateurs.

13.2 Signature des copies ou extraits des procès-verbaux et des résolutions de l'Administrateur Unique

Les copies ou extraits de procès-verbaux, ou les résolutions écrites du Conseil d'Administration destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un administrateur avec pouvoir de signature A et un administrateur avec pouvoir de signature B.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs.

15.1 Gestion journalière

Le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être actionnaires ou membres du Conseil d'Administration ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

15.2 Représentant permanent de la Société

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée comme membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, au nom et pour le compte de la Société, et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

15.3 Délégation de pouvoirs pour l'exercice de certaines missions

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées.

16.1 Pouvoir de signature des administrateurs

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout administrateur, ou tel que prévu dans la résolution du conseil d'administration approuvant la transaction.

16.2 Pouvoirs de signature concernant la gestion journalière

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature de toute personne nommée à cet effet conformément à l'Article 15.1 ci-dessus.

16.3 Pouvoirs spécifiques

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Commissaire(s) aux comptes - Réviseur d'entreprises agréé ou Cabinet de révision agréé.

17.1 Commissaire aux comptes

Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le ou les commissaires aux comptes est/sont nommé(s) pour une période ne dépassant pas 6 (six) ans et il/ils est/sont rééligible(s).

Le ou les commissaires aux comptes est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le ou les commissaire(s) aux comptes en fonction peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, ad nutum, par l'Assemblée Générale.

17.2 Réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé

Toutefois, aucun commissaire aux comptes ne sera nommé si, au lieu de nommer un commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés ou cabinets de révision agréés afin de procéder à l'audit des comptes annuels de la Société conformément à la loi luxembourgeoise applicable. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions des contrats de prestation de services conclus entre ces derniers et la Société.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} novembre de chaque année et se termine le 31 octobre.

Art. 19. Comptes annuels.

19.1 Responsabilité du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique

Le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

19.2 Soumission des comptes annuels au(x) commissaire(s) aux comptes

Au plus tard 1 (un) mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration soumet les comptes annuels ainsi que le rapport du Conseil d'Administration (le cas échéant) et tous autres documents afférents prescrits par la loi à l'examen du ou des commissaire(s) aux comptes de la Société (le cas échéant), qui rédige(nt) un rapport sur cette base.

19.3 Consultation des documents au siège social

Les comptes annuels, le rapport du Conseil d'Administration (le cas échéant), le rapport du/des commissaire(s) aux comptes ou du/des réviseur(s) d'entreprises agréé(s)/cabinet(s) de révision agréé(s), selon le cas, ainsi que tous les autres documents requis par la loi sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents y sont mis à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 20. Affectation à la réserve légale. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 10. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par délibération de l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.

Huitième résolution

L'Associé Unique accepte les démissions respectives de:

(i) M. Vincent Goy, né le 16 juin 1955 à Dudelange, Grand Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duché of Luxembourg, avec effet au 25 juillet 2013, comme gérant de la Société et membre du conseil de gérance;

(ii) M. Raphaël Poncelet, né le 23 décembre 1976 à Libramont, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duché of Luxembourg, avec effet au 25 juillet 2013, comme gérant de la Société et membre du conseil de gérance; et

(iii) M. Pavel Nazariyan, né le 30 juillet 1972 à Kuldiga, Russie, ayant son adresse professionnelle au 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg Grand Duché of Luxembourg, avec effet au 25 juillet 2013, comme gérant de la Société et membre du conseil de gérance;

L'Associé Unique décide de donner décharge aux gérants démissionnaires pour l'exécution de leurs mandats à partir de la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide expressément de nommer:

(i) M. Vincent Goy, né le 16 juin 1955 à Dudelange, Grand Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duché of Luxembourg, avec effet au 25 juillet 2013;

(ii) M. Raphaël Poncelet, né le 23 décembre 1976 à Libramont, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duché of Luxembourg, avec effet au 25 juillet 2013; et

(iii) M. Pavel Nazariyan, né le 30 juillet 1972 in Kuldiga, Russie, ayant son adresse professionnelle au 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg Grand Duché of Luxembourg, avec effet au 25 juillet 2013;

comme administrateurs de la Société, avec effet au 25 juillet 2013 jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui sera tenue en 2019.

Dixième résolution

L'Associé Unique décide expressément de nommer PRO FIDUCIAIRE Auditing & Accounting S.à r.l., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 176448, comme commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 25 juillet 2013 jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2019.

Onzième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des actionnaires de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorise tout administrateur de la Société et tout employé de Signes S.à r.l., afin de procéder individuellement, avec tout pouvoir de substitution, sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des actionnaires de la Société (en ce compris pour éviter toute ambiguïté la signature dudit registre) des modifications décidées sous les résolutions ci-dessus.

L'Associé Unique décide en outre d'accorder pouvoir et autorisation à tout employé de Signes S.à r.l. pour accomplir les formalités nécessaires relatives à l'émission des nouvelles actions de la Société à l'Associé Unique au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et concernant la publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et plus généralement d'accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement des résolutions ci-dessus.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit incombant à la Société en conséquence du présent acte, s'élève à approximativement deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Cubizolles, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juillet 2013. Relation: EAC/2013/10055. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013113501/930.

(130137063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Parma Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 88.410.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 16 juillet 2013

1. Monsieur Paul CAROLL, administrateur de sociétés, né à Londres (Royaume Uni), le 31 mai 1958, demeurant à 4, Willow Terrace, Blackrock, County Dublin (Irlande), a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

2. Mr. Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. Le nombre d'administrateurs a été augmenté de 3 (trois) à 5 (cinq).

Luxembourg, le 06.08.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PARMA INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013113496/19.

(130137635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

CLdN Terminaux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 161.487.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2013

«The General Meeting decides to elect Mr Christian Cigrang, Mr Michel Cigrang, Mr Michel Jadot, Mr Frank van Bellinghen, Mr Paul Traen, Mr Jozef Adriaens, Mr Franciscus Las and Mr Alexis Vermast for another year until the next annual general meeting of shareholders. The General Meeting also decides to re-elect BDO-audit for another year until the next annual general meeting of shareholders.»

Traduction libre

«L'Assemblée Générale décide de nommer Messieurs Christian Cigrang, Michel Cigrang, Michel Jadot, Frank van Bellinghen, Paul Traen, Jozef Adriaens, Franciscus Las et Alexis Vermast comme administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire. L'Assemblée Générale décide aussi de renommer BDO-audit pour une année jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire.»

Informations relatives à l'adresse des nouveaux mandataires:

Mr. Adriaens Jozef, Administrateur d'entreprises, 85 Route de Longwy, L-8080 Bertrange Mr. Paul Traen, Administrateur d'entreprises, 4 Avenue Joseph Sax, L-2515 Luxembourg

Pour extrait conforme

Michel Jadot / Jozef Adriaens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013113870/23.

(130138104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

CIEP I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 179.307.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty third day of July.

Before Us, Maître Jean-Paul Meyers, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Carlyle International Energy Partners, L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-71627 and having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town KY1-9005, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms Christelle Frank, employee with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 18, 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation:

Title I. - Form - Corporate object - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed between the subscriber and all those who may become members in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations. It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not, except by way of public issuance.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies as the Company and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions.

The Company may acquire intellectual property rights in any form and may grant rights in any such acquired intellectual property rights (by license agreement or otherwise) to any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name "CIEP I S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

If political, economical or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Title II - Share capital, shares and transfer of shares

Art. 6. Share capital. The share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one (1) US Dollar (USD 1.-) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles.

Art. 7. Share premium account. The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium account is at the free disposal of the shareholders.

Art. 8. Shareholders' rights. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The Company's shares are freely transferable between shareholders.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Title III - Management

Art. 11. Board of managers. The Company is managed by one (hereinafter the "Sole Manager") or more managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the "Board of Managers"). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Powers of the board of managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Art. 13. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the single signature of the Sole Manager, and in case of plurality of managers by (ii) the joint signature of any two managers or (iii) the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, but only within the limits of such power.

Art. 14. Delegation of power. The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

Art. 15. Meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present at the meeting. The Board of Managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any manager.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, e-mail, telegram or telex of each manager.

Separate notice shall not be required for individually meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by letter, telefax, e-mail, telegram or telex another manager as his proxy. Votes may also be cast in writing by letter, telefax, email, telegram or telex.

The Board of Managers may only validly deliberate and take decisions if a majority of its members are present or represented and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate and vote in any meeting of the Board of Managers by conference call or video conference or by other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 16. Minutes of the meetings. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary or anyone to whom such power has been delegated by the Board of Managers. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the Board of Managers validly held.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, telefax, email, telegram or telex at the registered office of the Company. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the written resolutions.

Art. 17. Liability of the managers. The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/ them in the name of the Company.

Title IV - Shareholders' meetings

Art. 18. Shareholders' meetings. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting pursuant to article 200-2 of the Law.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Shareholders' meetings may always be convened by any two (2) managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholder(s) owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Title V - Accounting year and annual accounts

Art. 19. Accounting year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Annual accounts At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Allocation of profits and interim dividends. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as established by the Law or the Articles.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Sole Manager or the Board of Managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Law.

Title VI. - Liquidation and dissolution

Art. 22. Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 23. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Title VII - Applicable law

Art. 24. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty first of December two thousand thirteen.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, Carlyle International Energy Partners, L.P., prenamed, declared to subscribe twenty thousand (20,000) shares and have them fully paid up in the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) by contribution in cash in the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-), so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:

- Mr. Guy Harles, Lawyer, born on May 4, 1955, in Luxembourg, with professional address at 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg;

- Mrs Barbara Imbs, Associate Vice President, born on September 20, 1977, in Haguenau, France, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs Erica K. Herberg, Principal, born on June 8, 1974, in the State of North Carolina, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Mr. Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957, in New York, United States of America, with professional address at Lansdowne House, 57, Berkeley Square, London W1J 6ER, United Kingdom;

- Mr. David Pearson, Principal, born on December 13, 1968 in Washington, DC, United States of America having his professional address at 1001 Pennsylvania Avenue, 20004-2505 NW Washington DC, United States of America,

- CIEP General Partner, L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-71517 and having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town KY1-9005, Grand Cayman, Cayman Islands.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The sole shareholder resolves to fix the registered office of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately EUR 1.500.-.

Power

The above appearing party hereby gives power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Carlyle International Energy Partners, L.P., une exempted limited partnership, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro WK-71627, ayant son siège social au 190 Elgin Avenue, George Town KY1-9005, Grand Cayman, îles Caymanes.

ici représentée par Mademoiselle Christelle Frank, employée avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 juillet 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Titre I^{er} - Forme, objet social, durée, nom, siège social

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les présentes par le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la Société), qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non, sauf par voie d'émission publique.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises appartenant au même groupe de société que le société et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires.

La Société peut acquérir des droits de propriétés intellectuelles de toute forme et peut octroyer des droits à ces droits de propriété intellectuelle acquis (par contrat de licence ou autre) à toutes sociétés commerciale, industrielle, financière et autre Luxembourgeoise ou étrangère.

La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société a comme dénomination «CIEP I S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesure provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Titre II - Capital social, parts sociales et transfert de parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américain (USD 20.000.-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'Assemblée des actionnaires, conformément à l'article 18 des statuts.

Art. 7. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur toute part sociale est transférée. Le compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Art. 8. Droits des actionnaires. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Indivision des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Transfert de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre ces deux associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des autres associés à la majorité d'au moins trois quarts du capital social. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Titre III - Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société est gérée par un (ci-après, le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»). Le(s) gérant(s) ne doit (vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut (vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Art. 13. Représentation de la Société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature du Gérant Unique, et dans le cas de pluralité des gérants, par (ii) la signature conjointe de deux gérants ou (iii) par la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir aurait été conféré par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, mais seulement un pouvoir limité.

Art. 14. Délégation de pouvoir. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant (s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Art. 15. Réunion du Conseil de Gérance. En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance pourra également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informé et avoir eu connaissance de l'agenda de la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex de tout gérant.

Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant pourra participer aux réunions du Conseil de Gérance en mandatant un autre gérant comme son mandataire par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme, ou télex. Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et toute décision prise par le Conseil de Gérance requiert une majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peut participer et voter à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout moyen autre moyen de communication similaire permettant ces derniers à communiquer de manière simultanée entre eux. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants, soit par le président et le secrétaire, soit toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du Conseil de Gérance de la Société valablement tenue.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Les résolutions pourront être signées par les gérants sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex au siège social de la Société. Les résolutions porteront la date du jour de la dernière signature des gérants.

Art. 17. Responsabilité des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Titre IV - Assemblée des actionnaires

Art. 18. Assemblée des actionnaires. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés conformément à l'article 200-2 de la Loi.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés pourra être convoquée par deux gérants, sinon par les actionnaires représentant plus de la moitié des parts du capital de la société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Un associé pourra être représenté à l'assemblée générale des associés en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire), un mandataire, qui ne doit pas être obligatoirement un associé.

Les décisions collectives prises lors d'une assemblée des associés seront adoptées par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi. Le changement de nationalité de la société exige l'unanimité.

Titre V - Exercice social et comptes annuels

Art. 19. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Allocation des bénéfices et dividendes intérimaires. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues dans la Loi sur les Sociétés.

Titre VI - Liquidation et dissolution

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 23. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils, faillite ou banqueroute de l'associé unique ou de l'un des associés.

Titre VII - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les matières pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est faite dans ces Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille treize.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, Carlyle International Energy Partners, L.P. susnommée, déclare souscrire aux vingt mille (20.000) parts sociales et les libérer intégralement au montant de vingt mille dollars américain (USD 20.000.-) par versement en espèces de vingt mille dollars américain (USD 20.000.-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille dollars américain (USD 20.000.-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- Mr. Guy Harles, Avocat à la Cour, né le 4 mai 1955, à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg;

- Mme Barbara Imbs, Associate Vice-Président, née le 20 septembre 1977, à Haguenau, France, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Erica K. Herberg, Principal, née le 8 juin 1974, dans l'état de Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg;

- Mr Christopher Finn, Managing Director, né le 6 juillet 1957, à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, Londres W1J 6ER, Royaume Uni;

- Mr. David Pearson, Principal, né le 13 décembre 1968, à Washington, DC, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue, 20004-2505 NW Washington DC, Etats-Unis d'Amérique,

- CIEP General Partner, L.P., une exempted limited partnership, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des îles Caymanes sous le numéro WK-71517, ayant son siège social au 190 Elgin Avenue, George Town KY1-9005, Grand Cayman, îles Caimans.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.500.- Euros.

Pouvoirs

La comparante donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger, corriger et signer toute erreur ou omission ou toute faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Frank, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 juillet 2013. Relation: RED/2013/1257. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 5 août 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013113865/456.

(130138836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

CLdG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 169.006.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2013

Monsieur Freddy Bracke, économiste, demeurant 9, rue de Saint Hubert L-1744 Luxembourg, a été nommé administrateur en remplacement de M. Jozef Adriaens démissionnaire depuis le 10 juin 2013.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

CERTIFIE CONFORME

Anne-Marie Grieder / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013113869/14.

(130138137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Châteauban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 110.835.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2013

Monsieur Michel Jadot et Madame Anne-Marie Grieder sont renommés administrateurs.

Monsieur Jozef Adriaens, administrateur de société, demeurant 85, Route de Longwy L-8080 Bertrange est nommé administrateur.

Madame Marie-Reine Bernard, demeurant 37, avenue de Mersch B-6700 Arlon, est nommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Michel Jadot / Jozef Adriaens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013113855/16.

(130138133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

CIPEF VI QGOG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.273.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the 4th of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary public residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Capital International Private Equity Fund VI, L.P., a limited partnership organised under the law of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the trade registrar of the Cayman Islands under number WK-248924.

The founder is here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée", which its declares to incorporate.

Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, the sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company is incorporated under the name of CIPEF VI QGOG S.à r.l. (the Company).

Art. 3. The object of the Company is the holding of participations in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnership and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at twenty thousand United State Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares of one United State Dollar (USD 1.-) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

No notice is required if all members of the Board are present or represented and state to know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, including at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented, including the votes of at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the manager's meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings. However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

In case of resolution amending the articles of association duly taken by circular way, the votes shall be counted and the result of the vote shall be drawn up by the notarial minute, the whole by and at the request of the management or by any other duly authorised person delegated by the management.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by the one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the prorata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1 shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2013.

Subscription - Payment

All the twenty thousand (20,000) shares (20,000) shares representing the capital have been entirely subscribed by Capital International Private Equity Fund VI, L.P., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twenty-thousand United State Dollars (USD 20,000.-) is as now at the disposal of the Company CIPEF VI QGOG S.à r.l.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an unlimited duration:

- CIP EF VI Global Management LLC, a limited liability company organized under the laws of Delaware, having its registered office at 615 South DuPont Highway, 19901 Dover, Delaware, United States, registered with the Delaware trade register, (CIPEF VI), as class A Manager.

- Mrs. Ingrid Moinet having its professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as class B Manager.

- Mr. Laurent Ricci having its professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as class B Manager.

The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

2) The company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussigné.

Comparaît:

Capital International Private Equity Fund VI, L.P., une société constituée sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à 190 Elgin Avenue, George Town Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the trade registrar of the Cayman Islands under number WK-248924;

Fondateur ici représenté par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé unique peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère initial unipersonnel de la Société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera CIPEF VI QGOG S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie, déplacement privé, à l'émission de billets à l'ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à vingt mille dollar américains (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décision.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil), composé d'un ou de plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, y compris au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, y compris le vote d'au moins un gérant de catégorie A et un

gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

La société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

La société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui le gérant unique a délégué des pouvoirs spéciaux.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg où à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute autre personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau et transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital social de la société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les passifs et actifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir 31 décembre 2013.

Libération - Apports

Toutes les parts sont souscrites par Capital International Private Equity Fund VI, L.P., prénommée.

Capital International Private Equity Fund VI, L.P., seul fondateur prédésigné, souscrit aux vingt mille (20.000) parts sociales et déclare et reconnaît que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollar américain (USD 20.000,-), de sorte que le montant de vingt mille dollar américain (USD 20.000,-) est à la disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- CIPEF VI Global Management LLC, une limited liability company organisée selon les lois du Delaware, ayant son siège social au 615 South DuPont Highway, 19901 Dover, Delaware, États-Unis, en tant que gérant de catégorie A.

- Mme Ingrid Moinet résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

- M. Laurent Ricci résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9119. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113866/396.

(130138082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Châteauban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 110.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel Jadot / J. Adriaens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013113854/11.

(130138132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Cauvin Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 112.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013113852/10.

(130138076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Coopérative des Patrons-Bouchers du Nord, Société Coopérative.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 91.576.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2013:

- L'assemblée élit comme administrateur pour un terme de six ans M. Jo Studer, né le 26 avril 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement à «La Provençale Sàrl» Z.I. Grasbësch, L-3370 Leudelange, en remplacement de l'administrateur décédé M. Jean-Marie Erpelding.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019.

- L'assemblée décide de ne pas reconduire le mandat du commissaire aux comptes à la société «REVILUX S.A.» venu à échéance.

Ettelbruck, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013113878/15.

(130138367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Camene S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 164.454.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé datée du 2 mai 2013, qu'un des associés minoritaires, M. Bertrand VASCONI, dirigeant de société, né le 13 février 1975 à BOULOGNE-SUR-MER (France),

demeurant à NOGENT-SUR-SEINE (10400), 17bis, ancienne route de Villenauxe (France), a transféré à un autre associé minoritaire, M. Arnaud GIRARD, dirigeant de société, né le 5 mars 1963 à SAINT-GERMAIN EN LAYE (France), demeurant à BEZANNES (51430), 3, rue des Pressoirs (France), les parts sociales suivants de la Société: 280 (deux cent quatre-vingt) parts sociales Classe A, 2 (deux) parts sociales Classe B, deux (2) parts sociales Classe C, deux (2) parts sociales Classe D, deux (2) parts sociales Classe E, deux (2) parts sociales Classe F, deux (2) parts sociales Classe G, deux (2) parts sociales Classe H, deux (2) parts sociales Classe I, deux (2) parts sociales Classe J.

Le capital social de la Société est détenu comme suit depuis le 02 mai 2013:

- Monsieur Stéphane DOKHAN

Parts détenues: 1716 Parts sociales Classe A

14 Parts sociales Classe B

14 Parts sociales Classe C

14 Parts sociales Classe D

14 Parts sociales Classe E

14 Parts sociales Classe F

14 Parts sociales Classe G

14 Parts sociales Classe H

14 Parts sociales Classe I

14 Parts sociales Classe J

- Monsieur Pascal DOKHAN

Parts détenues: 1716 Parts sociales Classe A

14 Parts sociales Classe B

14 Parts sociales Classe C

14 Parts sociales Classe D

14 Parts sociales Classe E

14 Parts sociales Classe F

14 Parts sociales Classe G

14 Parts sociales Classe H

14 Parts sociales Classe I

14 Parts sociales Classe J

- Monsieur Bertrand VASCONI

Parts détenues: 784 Parts sociales Classe A

6 Parts sociales Classe B

6 Parts sociales Classe C

6 Parts sociales Classe D

6 Parts sociales Classe E

6 Parts sociales Classe F

6 Parts sociales Classe G

6 Parts sociales Classe H

6 Parts sociales Classe I

6 Parts sociales Classe J

- Monsieur Girard ARNAUD

Parts détenues: 784 Parts sociales Classe A

6 Parts sociales Classe B

6 Parts sociales Classe C

6 Parts sociales Classe D

6 Parts sociales Classe E

6 Parts sociales Classe F

6 Parts sociales Classe G

6 Parts sociales Classe H

6 Parts sociales Classe I

6 Parts sociales Classe J

Luxembourg, le 6 mai 2013.
Pour avis sincère et conforme
Maître Paul DECKER
Notaire

Référence de publication: 2013113846/65.

(130138619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Café Cannelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 174.758.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 28 juin 2013

Siège social

L'Assemblée Générale décide avec effet immédiat de transférer le siège social de la société du 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale constate le changement d'adresse professionnelle de deux administrateurs:

- Monsieur Nico HANSEN demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Madame Sophie BATARDY, demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale constate également le transfert de siège du Commissaire aux comptes: MGI FISOGEST S.à.r.l. sise 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Référence de publication: 2013113844/18.

(130138052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

New Bond Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 162.657.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en date du 20 mars 2013

En date du 20 mars 2013, l'assemblée générale de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Fernando BATISTA, né le 11 décembre 1969 à São Paulo, Brésil, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 10A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée, jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 12 juin 2013

En date du 12 juin 2013, l'assemblée générale de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée, jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016:

- * Monsieur Ailton BERNARDO, gérant
- * Monsieur Gian-Paolo CORSETTI, gérant
- * Monsieur André PATIRI, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

New Bond Properties (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013112496/25.

(130135951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.
